

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal

03 mai 2023

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 avril 2023 :

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 05 avril 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 9 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 avril 2023.

Adhésion groupement de commandes restauration scolaire :

Rapport de M. Le Maire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023, portant sur la création du groupement de commandes Restauration collective scolaire et ACM, les communes, syndicats, associations sont appelés à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 9 voix pour :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes créer par la CCALN portant sur un marché de prestations « Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an)
- Entérine les termes de la convention constitutive ci-jointe,
- Désigne M. Vincent RETOURNÉ comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres créée pour ce groupement,
- Autorise M Le Maire à signer la convention et tous les documents en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre de cette décision.

Arrivée de M. Christian BOULOGNE à 20h20

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales se fait tous les 3 ans, que le dernier bureau a été constitué en 2020 et qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués. Cette commission est constituée de 2 membres du conseil municipal, 2 membres délégués de l'administration et de 2 membres délégués pour le tribunal judiciaire. Pour chaque délégation il faut 1 titulaire et 1 suppléant.

Les délégués sont les suivants :

	Titulaire	Suppléant
Délégués pour le Conseil municipal	M. BOULOGNE Christian	M. JULLIEN Francis
Délégués de l'Administration	M. FLAMAND Claude	M. VASSEUR Patrice
Délégués du Tribunal	M. SCOZZESI Angelo	M. FLAMENT Daniel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, approuve ces propositions.

Désignation de conseillers à la commission des finances de la commune :

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal qui veut faire partie de la commission des finances de la commune suite aux 2 démissions de conseillers municipaux. M. Jérémy DEVOS et M. Christian BOULOGNE se proposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, approuve ces propositions.

Prise en charge frais de déplacements :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'adjointe administrative peut être amenée, pour les besoins du service à effectuer des déplacements à l'occasion de formations par exemple. Il propose la prise en charge des frais de transports ainsi que le remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas.

M. BÉRULLIER demande si une assurance est souscrite par la commune pour les trajets professionnels des agents, il lui est répondu que ce sujet va être étudié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, approuve ces propositions et autorise M. le Maire à signer tous les documents en rapport avec ces déplacements.

Effacement du réseau électrique en conducteurs nus avec tronçons en isolé torsadé par la FDE80 :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'effacement du réseau électrique en conducteurs nus avec tronçons en isolé torsadé dans les secteurs de la commune suivants : Route d'Ailly sur Noye, RD920, rue Thiers, rue de Beauvoisy et chemin de Castel. La réalisation des travaux électriques s'accompagne de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public et de communications électroniques le cas échéant.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 551 568.95 € TTC. Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL des travaux d'effacement :

- Part de financement de la FDE 80	199 057,24 €
- Contribution de la commune	264 577,11 €
- TVA avancée par la FDE 80	<u>87 934,60 €</u>
TOTAL TTC	551 568,95 €

M. le Maire précise le plan de financement pour la participation de la commune :

Emprunt	150 000,00 €
Mécénat ENERGIE TEAM	30 000,00 €
Fonds propres de la commune	84 577,11 €

M. le Maire précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide :

- D'adopter le projet présenté par la fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 264 577,11 €.

M. le Maire se charge de faire la prospection auprès des organismes bancaires.

Questions diverses :

- M. le Maire signale que le trou de la rue de Beauvoisy est réapparu et qu'il a demandé l'intervention des services de la CALN pour le reboucher.

- M. LEFEVRE demande s'il y a eu des retours d'administrés concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit, il lui est répondu que non, M. BÉRULLIER signale qu'un administré lui a signalé que cela pouvait être coupé plus tôt. Le sujet sera revu après l'étude d'impact de l'économie réalisée.

- M. LEFEVRE demande si le terrain situé à côté du clos des Merisiers est vendu, il lui est répondu que la commune n'en a pas connaissance. Il demande également s'il est possible que ce terrain soit régulièrement désherbé.

- M. le Maire signale qu'en ce qui concerne le talus au niveau du poste de transformation et le chemin qui mène au clos des Merisiers, qu'il a relancé M. PETIT de chez ENEDIS et M. DARGAISSE de chez CORETEL, qu'il a joint des photos avec les mails et qu'à ce jour il n'a pas eu de retours.
- M. LEFEVRE demande s'il y a eu un retour de diagnostic concernant les fascines, celle à proximité de chez LIDL est morte. Il lui est répondu qu'il n'y a toujours pas eu de retour.
- M. LEFEVRE demande si quelque chose est organisé pour le 14 juillet. Il lui est répondu que la commune se charge de l'organisation du feu d'artifices et que pour le reste c'est le comité des fêtes qui s'en occupe.
- M. RETOURNÉ signale que des banderoles ont été achetées par l'association des parents d'élèves pour signaler la prochaine réderie et qu'elles seront installées prochainement.
- M. le Maire informe que M. BRAILLY est passé ce jour pour l'entrée charretière qui est située rue de la Cité.
- M. RETOURNÉ signale que la course cycliste a eu du succès malgré la météo très humide et qu'il y a eu une belle participation de la part des enfants de la commune.
- M. LEFEVRE demande s'il y a eu suites concernant les problèmes rencontrés par les ATSEMS. Il lui est répondu qu'un cahier a été mis en place concernant tout ce qui pouvait se passer pendant le temps de la cantine et que si besoin les parents seront invités en mairie pour discuter de problèmes éventuels avec leur enfant.
- M. LEFEVRE signale qu'il n'a pas vu d'évolution notable concernant la végétalisation du forage.
- M. RETOURNÉ signale qu'une voiture est régulièrement stationnée dans le virage au bout de la Mare au niveau du N°15, que cela est gênant et peut occasionner des accidents. Il lui est répondu que cela est d'autant plus gênant lorsque le stationnement est au moment du stationnement mensuel côté pair.
- M. RETOURNÉ présente le nouveau projet reçu pour le local associatif. C'est M. DUMONT qui a fait l'entrevue avec la personne qui a envoyé le projet. Celui-ci est en attente du devis chiffré. M. BÉRULLIER demande si l'option containers a été étudiée, il lui est répondu qu'un container vaut en moyenne 50 000 € et qu'il en faudrait 3.
- M. RETOURNÉ demande s'il est possible de faire un rappel concernant les horaires à respecter pour faire du bruit en extérieur. Il lui est répondu qu'il en est fait régulièrement.
- M. BÉRULLIER demande si la CCALN pourrait intervenir pour élaguer dans le virage route de Castel.
- M. BOULOGNE demande s'il serait possible de faire des rencontres intergénérationnelles à la cantine ponctuellement. Le sujet va être étudié.

Informations utiles

- Quelle amende en cas de stationnement abusif, gênant, très gênant, dangereux ?

Stationnement abusif et/ou gênant : 35 €

Stationnement très gênant : 135 €,

Stationnement dangereux : 135 €.

-Horaires travaux de bricolage est de jardinage :

Madame, Monsieur, les beaux jours reviennent et les travaux de bricolage et de jardinage sont de retours.

Vous trouverez ci-dessous LES HORAIRES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT concernant les travaux de bricolage et de jardinage :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour la tranquillité de tous, merci de respecter ces horaires. Le non-respect de ces horaires est passible d'une amende également.

-Les déjections canines :

Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux par mesure d'hygiène.

Elles sont autorisées dans les caniveaux hors passages piétons. Le propriétaire est tenu de procéder immédiatement au ramassage. Des sacs sont disponibles en mairie.

Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique est passible d'une amende de 135 €.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Les lundis de 9h à 11h45

Et les jeudis de 15h à 19h

Vous pouvez nous contacter ou laisser un message au : 06 33 61 89 60

Ou nous écrire par mail à : mairie.morisel@orange.fr

Nous vous répondrons dès que possible. Merci de votre compréhension.